

AVERTISSEMENT ET INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES INVESTISSEURS

Les investisseurs doivent lire attentivement les informations figurant à la présente section. En particulier, l'attention des investisseurs est attirée sur les points suivants :

Les supports communiqués sont destinés à quelques personnes concernées et n'ont pas vocation à circuler en dehors de ces personnes.

*Les documents communiqués ne constituent ni une communication à caractère promotionnel, ni un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, tel qu'amendé (le « **Règlement Prospectus** »).*

Les documents communiqués ne constituent pas et ne sauraient être considérés comme constituant une offre de souscription ou comme étant destiné à solliciter l'intérêt d'investisseurs en vue de la souscription des Obligations (telles que définies ci-après). L'offre et la vente des Obligations dans l'Espace Économique Européen seront effectuées dans le cadre d'une offre au public exemptée de publier un prospectus en vertu de l'article 1.4 du Règlement Prospectus.

La réalisation de l'émission des Obligations est par ailleurs subordonnée, notamment, à la conclusion de la documentation finale de l'opération (incluant notamment le contrat de placement et le contrat de service financier).

Dans certains pays, la diffusion des Modalités et l'offre ou la vente des Obligations peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ni l'Émetteur ni les Agents Placeurs ne garantissent que les Obligations seront offertes conformément à la loi, dans le respect de tout enregistrement applicable ou de toute autre exigence qu'aurait une juridiction, ou en vertu d'une exemption qui y serait applicable, et ils ne sauraient être responsables d'avoir facilité une telle offre. En particulier, ni l'Émetteur ni les Agents Placeurs n'ont entrepris d'action visant à permettre l'offre au public des Obligations ou la distribution des Modalités dans une juridiction qui exigerait une action en ce sens. En conséquence, les Obligations ne pourront être offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni les Modalités ni aucun document d'offre ne pourra être distribué ou publié dans une juridiction, si ce n'est en conformité avec toute loi ou toute réglementation applicable. L'Émetteur et les Agents Placeurs invitent les personnes auxquelles ces Modalités seraient remises à se renseigner et à respecter ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas un élément permettant une quelconque estimation de la situation financière de l'Émetteur ou une quelconque évaluation des Obligations et ne doit pas être considéré comme une recommandation d'achat des Obligations formulée par l'Émetteur ou par les Agents Placeurs. Les investisseurs doivent en particulier procéder à leur propre analyse et leur propre évaluation des risques liés à l'Émetteur et au Groupe, à leurs activités, à leur situation financière et aux Obligations à émettre et doivent consulter leurs propres conseillers financiers ou juridiques quant aux risques associés à l'investissement dans les Obligations et quant à la pertinence d'un investissement en Obligations au regard de leur situation personnelle.

MiFID II gouvernance produits / Investisseurs professionnels et contreparties éligibles comme marché cible

*Aux seules fins du processus d'approbation du produit par les producteurs, l'évaluation du marché cible relatif aux Obligations a conduit à la conclusion suivante : (i) le marché cible auquel les Obligations sont destinées, sont des contreparties éligibles et des clients professionnels uniquement, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles et à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Obligations (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'évaluation du marché cible réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Obligations (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.*

Absence de prospectus

L'investisseur potentiel reconnaît que les Obligations feront l'objet d'une demande de cotation sur le marché Euronext Access Paris et par conséquent que les Obligations ne feront pas l'objet d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers ni à l'approbation de tout autre autorité compétente.